

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 25 mars 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	20	21

L'an 2025, le 25 mars à 18h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Mairie de Plailly, sous la présidence de Monsieur Alain SABATIER, Vice-Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 19/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 19/03/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. VINCENT Patrick, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. FALLOT Frédéric, M. BOCQUET Jean-Charles, M. DREVILLE Gérard, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, Mme ODELIN. Annick, M. BRICHE Etienne, M. BOGERS Jean-Pierre, M. BRAULT Michel, M. DULMET Yves M. WROBLEWSLI Didier,

Suppléants : M. BRAULT Michel (de M. KRIEGUER Claude), M. DULMET Yves (de M. FONTAINE Pascal) M. WROBLEWSLI Didier (de M. GUEDON Eric),

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Sarcelles

Excusés ayant donné procuration : M. GAY Jean-Paul à M. SABATIER Alain

Le :

Excusés : M. KRIEGUER Claude, M. FONTAINE Pascal M. WHYTE Julien,

Et

Absents : M. DUPONT Bernard, M. THERRY Eric, M. GAUBOUR Jacques, M. SOLER Patrick, M. DUFLOS Jérémie, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUAFIA M'hamed, M. GUEDON Eric, M. DELECLUSE Thibault, M. BOUFFLET Pierre, M. PINSON François

Publication ou notification du :

Invités : Mme MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. BOCQUET Jean-Charles

D1-03-2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que le vote du budget primitif sera à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical ;

Considérant qu'un débat doit se tenir sur la base du rapport d'orientation budgétaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle financier en date du 18 mars 2025 ;

EXPOSE

Le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Comité Syndical. Il a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire au sein du Comité Syndical.

Il a notamment été proposé :

- De ne pas modifier le montant de la redevance syndicale perçue sur la vente d'eau telle que définie par la délibération n°D7-04-2023, dès lors qu'il est suffisant pour couvrir les frais relatifs aux investissements prévus pour l'année 2025 ;
- De reporter la totalité de l'excédent d'exploitation de l'année 2024 en section de fonctionnement du budget 2025.

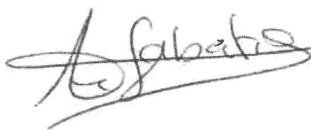
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 26/03/2025

Monsieur Alain SABATIER,
Vice-Président du SIECCAO



Monsieur Jean-Charles BOCQUET,
Secrétaire de séance

